

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fourneau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2022-084

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 069-246900740-20220712-CC_2022_084-DE

L'an deux mille vingt-deux

Le douze juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Communautaire à Mornant, sous la présidence de Monsieur Yves GOUGNE.

Date de convocation : 6 juillet 2022

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 22

Votes 28

PRESENTS :

Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Anne RIBERON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Renaud PFEFFER, Christian FROMONT, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Raphaëlle GUERIAUD, Thierry BADEL, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN

PROCURATIONS :

Fabien BREUZIN donne procuration à Hélène DESTANDAU
François PINGON donne procuration à Yves GOUGNE
Bruno FERRET donne procuration à Anne RIBERON
Denis LANCHON donne procuration à Jean-Pierre CID
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Véronique MERLE

AGRICULTURE

**Attribution d'une aide
financière aux Jeunes
Agriculteurs pour
l'organisation
d'événements de
valorisation de
l'agriculture du
territoire**

Rapporteur : Madame Isabelle BROUILLET, Vice-Présidente déléguée à l'Agriculture

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1^{er} juin 2021 et notamment sa compétence en matière d'Aménagement de l'espace,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Aménagement du territoire, Equipements et transition écologique » en date du 7 juin 2022,

La Communauté de communes intervient depuis plus de dix ans pour maintenir et développer une agriculture génératrice d'emplois et de produits agricoles de qualité, qui concourt par ailleurs aussi à maintenir un aménagement équilibré du territoire et à façonner des paysages remarquables.

La politique agricole de la Copamo s'appuie sur 4 axes :

- Accompagner le renouvellement des générations pour une agriculture dynamique
- Favoriser une agriculture durable et une alimentation de qualité via un projet alimentaire territorial
- Encourager les projets agricoles innovants et résilients au changement climatique
- Faire connaître et valoriser l'agriculture du territoire.

La Copamo soutient ainsi les actions de valorisation de l'agriculture du territoire permettant notamment de montrer l'importance de l'agriculture pour le Pays mornantais, d'encourager la consommation locale et de faciliter les relations avec les habitants.

Les Jeunes Agriculteurs du territoire organisent tout au long de l'année des événements de promotion des métiers de l'agriculture et de communication auprès des consommateurs.

Le Syndicat sollicite un soutien financier de la Copamo pour organiser différents événements sur l'année 2022 :

- Une porte ouverte d'exploitation agricole et un concours cantonal de labour à Saint Martin en Haut
- « Les rencontres à la ferme » : ce concept permet à des non-agriculteurs de passer un moment avec les agriculteurs sur leur exploitation.
- Un voyage d'étude dans une autre région.
- La parade des tracteurs lumineux à Saint Martin en Haut.

Le budget prévisionnel est de 7 000 €.

La Commission d'instruction, réunie le 7 juin 2022, propose d'attribuer une aide de 250 €.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

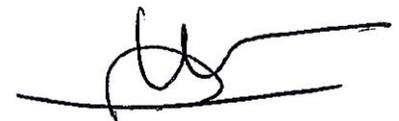
Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le
Notifié ou publié
le
Le Président

APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 250 € aux Jeunes Agriculteurs Monts et Coteaux pour l'organisation d'événements de valorisation de l'agriculture du territoire,

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2022 compte 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.



Le Président,
RENAUD PFEFFER

PUBLIE LE 19 JUILLET 2022
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

